

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	27 (1919)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Discours de M. Edouard Naville, président ad interim du Comité international à l'occasion de la réunion annuelle de la section genevoise de la Croix-Rouge [suite et fin]
<b>Autor:</b>	Naville, Edouard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-682871">https://doi.org/10.5169/seals-682871</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— Ben, parce que ça n'a pas marché comme ça devait. Le docteur qui a fait la critique, un chauve de Neuchâtel qu'on m'a dit, leur z'y a trouvé à redire à ceux qui en étaient. Les relais étaient trop loin ou bien trop près, et puis il est venu de la pluie,... alors tu comprends, les camarades se « chottaient »; il y en a même qui ont laissé un Weber en panne sous un sapin, tout seul, sans blessé.....

— A moins que le blessé ne se soit échappé peut-être?

— Non, non, ils étaient trop bien ficelés pour cela. Ah! les dames ont bien travaillé! A savoir même que le docteur de la critique leur a dit qu'elles s'en étaient trop donné!

— Elles étaient nombreuses, ces dames?

— Tu parles! C'en était tout blanc sous les sapins! Il y en avait qui avaient les cheveux blancs, et puis des jeunes qui savaient bien chanter. Moi j'ai travaillé avec une samaritaine qui avait soigné les grippés en caserne; ah, elle savait rudement bien faire les pansements!

— Et le directeur de l'exercice, c'était?

— Le Dr Raymond, du Val-de-Ruz, un bien gentil homme. Il a dit comme ça: A la sortie du tunnel des Loges, un wagon de voyageurs a dégringolé en bas le talus, 30 blessés, dépêchez-vous, à l'œuvre! Et on s'est tellement dépêché qu'on était prêt une heure avant celle fixée par le programme!

— Alors vous avez diné?

— Oui, sur le coup d'une heure. Ils avaient bien fait les choses, on a bien mangé. Il y en a plusieurs qui ont fait des discours; oh! ils ont très bien parlé; tu sais, ça partait du cœur, j'étais tout ému..... A propos, pourquoi n'es-tu pas venu?

— Je ne sais pas trop. Mais tout ce que tu me dis me fait bien plaisir, y aura-t-il une réunion cantonale en 1920?

— Sûr!

— Eh bien, compte sur moi! C'est vrai pourtant qu'on ne se voit jamais assez entre samaritains!

NOB AMAS.



## Discours de M. Edouard Naville, président ad interim du Comité international

à l'occasion de la réunion annuelle de la section genevoise de la Croix-Rouge, le 2 avril 1919

*(Suite et fin.)*

La Croix-Rouge est née à Genève, c'est une idée essentiellement genevoise. Comme d'autres sorties de notre ville, l'idée de la Croix-Rouge a conquis le monde par sa seule force, sans aucun appui matériel quelconque. A Genève, maintenant, la tâche de la développer dans des circonstances nouvelles.

Nous avons lieu d'espérer que la guerre, si elle n'a pas entièrement disparu, ne se verra plus pendant bien des générations.

La Croix-Rouge, cette magnifique institution, qui seule a réussi à réunir sous son drapeau tous les peuples de la terre, n'existe-t-elle que pour les temps où les hommes s'entretuent, et ne doit-elle alléger que les souffrances que les hommes infligent volontairement à leurs semblables? Notre devise ne serait-elle pas ennoblie, et le mot « charité » qui s'y trouve ne prendrait-il pas toute son ampleur si, au

lieu de s'exercer seulement au milieu des armes, cette charité étendait ses bienfaits sur tous les humains, cherchant dans la concorde à remédier aux maux qui frappent l'humanité tout entière ?

Nous avions déjà pensé à la lutte contre la tuberculose, lutte à laquelle plusieurs Croix-Rouges s'étaient appliquées avant la guerre, quand nous avons appris que cette idée de la Croix-Rouge de la paix préoccupait d'autres Croix-Rouges qui ont une force et des ressources auxquelles les nôtres ne peuvent se comparer. Il s'agit en particulier de la Croix-Rouge américaine. Vous connaissez l'esprit d'entreprise de la grande République d'outre-mer, esprit favorisé par des ressources presque inépuisables qu'elle paraît avoir en partage.

La Croix-Rouge de la paix, c'est-à-dire un accord mondial pour lutter contre la tuberculose ou d'autres maladies contagieuses, pour la protection et le développement de l'enfant, pour les logements salubres, en un mot pour tout ce qui touche à la santé physique, tel est le vaste programme humanitaire que la Croix-Rouge américaine nous propose; et qu'appuie déjà un comité composé des Croix-Rouges de France et de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon, certain d'avoir avec lui le président Wilson et le premier ministre britannique. Cet accord mondial, cette société humanitaire des nations, devrait avoir un organe central dont le siège serait fixe, et pour le moment le comité des cinq Croix-Rouges nous a toujours dit et répété que cet organe central serait le Comité international résidant à Genève.

Les premières lignes de l'institution telle que la comprennent les cinq Croix-Rouges ont été tracées dans une conférence préliminaire tenue à Cannes, à la suite de laquelle nous avons reçu la visite de ce comité, et dans des entretiens qui ont duré trois jours nous nous sommes

entendus sur divers points, en particulier sur ce que les bases de l'institution seraient jetées dans une conférence tenue à Genève à bref délai. Je ne puis aujourd'hui vous en dire la date exacte, ni entrer dans les détails au sujet de ce que sera cette conférence, qui différera forcément des anciennes conférences de la Croix-Rouge. Les circonstances dans lesquelles se trouve le monde sont exceptionnelles, elles ont si complètement modifié les accords qui liaient les nations, que le Comité doit en tenir compte, et ne peut pas se conformer à certains principes qui jusqu'alors réglaient sa conduite.

La conférence des cinq Croix-Rouges s'est réunie à nouveau à Cannes en vue de préparer les questions qu'elle veut soumettre à la Conférence de Genève, et qui ne seront pas les seules, car d'autres Croix-Rouges ont les leurs, par exemple celles des mutilés et des invalides que le comité des cinq ne veut pas aborder, ou la formation d'infirmiers et d'infirmières qui intéresse particulièrement celle de Genève. Il s'agira aussi d'établir une sorte de solidarité qui permettrait de porter secours à un pays ou à une localité frappée inopinément par un fléau tel qu'un tremblement de terre.

Et là vont d'emblée se poser un grand nombre de questions auxquelles nous ne pouvons répondre, et dont nous entrevoions à peine la solution. La Croix-Rouge d'aujourd'hui a un domaine restreint et parfaitement défini. Elle s'occupe des blessés, auxquels dans la guerre actuelle on a ajouté les prisonniers. Les conventions qui maintenant règlent son activité ne seront pas mises de côté, mais elles n'occuperont plus qu'une petite place, j'allais dire un recoin dans le vaste édifice qui va être élevé au bien de l'humanité. Et nous ne pouvons que nous en réjouir, car s'il ne doit plus y avoir de

guerre, si ce spectre affreux ne doit plus se présenter à nos regards, à quoi bon ces prescriptions qui s'efforcent d'adoucir quelque peu les maux qu'amènent les combats? Conservons-les cependant, non pas pour en faire usage, mais comme témoins de l'idée noble qui les a inspirées et qui les a fait naître, et qui va maintenant s'épanouir en une magnifique floraison.

Le champ est si vaste qu'on se demande par quel côté il faudra l'aborder. Car on peut difficilement se représenter qu'on attaque toutes les questions à la fois. Il en est qui ont déjà été l'objet d'études sérieuses, et qui ont provoqué l'action des gouvernements. J'ai parlé de la tuberculose dont les ravages ont beaucoup augmenté dans la dernière guerre. Dans certains pays comme l'Angleterre ou l'Italie, on s'en occupe activement, et l'on a créé des départements sanitaires chargés spécialement de la lutte contre les fléaux de cette nature. Il y a là une question qui n'est pas purement médicale, qui est aussi sociale, car l'un des moyens les plus efficaces de combattre cette maladie, c'est l'amélioration du logement.

La tuberculose, c'est là une question de longue haleine et qui ne peut pas avoir de solution rapide et immédiate, tandis que pour d'autres qui sont le résultat de la guerre, il faudra porter secours sans tarder, et le secours devra être apporté par la communauté, car c'est la communauté qui est en danger. L'Europe d'aujourd'hui est menacée d'une terrible épidémie de typhus exanthématique, qui vient de l'Est, qui envahit maintenant la Galicie et qui marche rapidement du côté de l'ouest. Toutes les nations de l'Europe sont intéressées à intervenir pour empêcher la propagation du mal qui pourrait être arrêté assez facilement si l'on avait les désinfectants nécessaires, dont les peuples frappés actuellement sont complètement

dépourvus. Là, une action commune partant d'une direction unique pourrait être très efficace.

On parle de la protection de l'enfance. Ici encore ce sont les pays de l'est de l'Europe qui souffrent le plus cruellement. Partout où règne la famine, les enfants sont les victimes les plus nombreuses, et c'est par milliers que meurent les nouveau-nés qui n'ont pas le lait qui leur est nécessaire. Ici le danger de la contagion n'est pas à redouter, et ce n'est qu'une partie de l'Europe qui souffre, mais la solidarité, l'entre-aide mutuelle qui doit être à la base de la Croix-Rouge de la paix, commande aux autres nations d'essayer de sauver ces pauvres petits, quand même ils appartiennent à un pays qui fut il y a peu de temps l'ennemi.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques-unes des questions qui seront soulevées à la conférence et qui doivent faire l'objet des travaux de l'institution mondiale qu'on se propose de fonder.

Cette institution, quelle forme devra-t-elle revêtir, combien aura-t-elle de subdivisions, et quelle sera la forme de chacune? Nous croyons qu'à cet égard la Croix-Rouge américaine a des idées arrêtées qui ne nous sont qu'imparfaitement connues. Il s'agit surtout d'un vaste organe central destiné à réunir toutes les informations relatives à ces divers sujets, qui permettrait ainsi d'entreprendre une action commune, et qui peut-être en aurait la direction.

Et cet organe central, où résidera-t-il? On parle couramment du palais de la Croix-Rouge de la paix, qu'il faudrait élever dans tel ou tel point de notre canton. Mais avant de l'édifier, il est urgent de savoir quelles dimensions il doit avoir, et pour cela quel sera le nombre de ses habitants. Qui fournira les ressources nécessaires pour construire le palais, pour l'en-

tretenir et pour donner aux nombreux ouvriers qu'il doit abriter le salaire auquel ils ont droit? On voit que si l'idée du palais de la Croix-Rouge de la paix a déjà fait beaucoup de chemin, la réalisation en paraît encore fort incertaine, néanmoins nous pouvons avoir bon espoir.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la Croix-Rouge de la paix est quelque chose de nouveau. Sans doute, on peut dire que l'idée première est née il y a cinquante ans quand l'institution actuelle fut fondée, mais maintenant la semence jetée en terre doit devenir le grand arbre, et ce que nous devons désirer, c'est que le grand arbre pousse ses racines dans la terre de Genève et abrite notre ville et notre pays de son ombre bienfaisante.

Mesdames et Messieurs, la Croix-Rouge de la paix est une création magnifique

qui fait appel aux sentiments les plus généreux qu'il y ait dans le cœur de l'homme. Saluons-en la naissance avec un enthousiasme aussi grand qu'a provoqué le mot de Société des nations. Ici, c'est une société analogue, et qui même est d'un ordre plus élevé: point de contrainte, point de sanction pénale contre un membre récalcitrant. Il n'y a que l'association volontaire et désintéressée sans autre but que le bien de l'humanité. Et si, comme l'ancienne Croix-Rouge, elle réussissait à grouper à l'ombre de son drapeau toutes les nations du monde, ce serait la fin certaine des guerres, car il n'y aurait plus d'autre rivalité que dans la poursuite de ce qui peut améliorer la condition humaine. Croix-Rouge suisse et Croix-Rouge de Genève, vous vous joindrez à la Croix-Rouge de la paix, car il y aura place pour tous les dévouements.

## Notice publiée par la Société suisse pour la prévention des maladies vénériennes

Quoique certaines personnes pudibondes pourraient en être offusquées, nous croyons devoir publier cette notice dont l'intérêt général n'échappera à aucune âme bien née.

(Réd.)

### *Les maladies vénériennes*

Les maladies vénériennes (sexuelles) sont des maladies contagieuses qui se transmettent dans la majorité des cas par les rapports sexuels et qui affectent surtout les organes génitaux. Les deux maladies vénériennes les plus répandues sont la blennorrhagie (chaude-pisse) et la syphilis.

### *La blennorrhagie*

Chez l'homme, la blennorrhagie est constituée dans sa première période par une

inflammation de la muqueuse du canal urétral. Elle se manifeste par un écoulement purulent et par une sensation de brûlure pendant l'émission de l'urine. Chez la femme, ses manifestations sont analogues, mais souvent la maladie ne provoque d'abord pour ainsi dire aucun malaise notable; seul un léger écoulement et les taches qu'il forme sur le linge avertissent la malade que quelque chose n'est pas en ordre. A cette période, la blennorrhagie peut guérir avec une facilité relative par l'emploi d'un traitement (médical!) rationnel.

Lorsqu'on ne la traite pas, l'inflammation gagne les organes profonds ( vessie, prostate et testicule chez l'homme, organes du bassin chez la femme); elle peut en-